



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 août 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par l'Organisation des Nations Unies :  
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

## Assistance pour la reconstruction et le développement à Djibouti

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions 48/198, 50/58 F, 51/30 E, 52/169 K, 53/1 J et 54/96 C de l'Assemblée générale relatives à l'assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti. Il décrit brièvement les progrès réalisés dans l'application de la plus récente de ces résolutions.

#### II. Présentation générale

2. Djibouti couvre une superficie de 23 000 kilomètres carrés. Le pays, qui est dominé par un climat aride, dispose d'un potentiel agricole et de ressources en eau extrêmement limités. Il occupe toutefois une position stratégique dans la corne de l'Afrique, à la jonction de la mer Rouge et de l'océan Indien. Son littoral s'étend sur 370 kilomètres et il possède des frontières communes avec l'Érythrée au nord, l'Éthiopie à l'ouest et au sud, et la Somalie au sud-est. C'est par Djibouti que

transitent naturellement les échanges commerciaux de l'Éthiopie avec le reste du monde.

3. Les Djiboutiens appartiennent en majorité aux ethnies afare et somalie; ils comptent également des Yéménites et des Éthiopiens. La population, qui était estimée à 680 000 habitants en 1998, est majoritairement urbaine et concentrée dans la capitale, Djibouti, où résident près des deux tiers des habitants du pays. Le taux d'accroissement annuel de la population est estimé à 3,1 %. De plus, la présence de nombreux réfugiés venus de pays voisins grève fortement les maigres ressources disponibles. D'après les estimations les plus récentes, il y aurait 23 243 réfugiés dont 21 706 proviendraient du nord-ouest de la Somalie. On ignore quel est le nombre total de réfugiés et de déplacés, mais d'après le Bureau national d'aide aux réfugiés et d'assistance en cas de catastrophe, il se situerait entre 100 000 et 150 000.

4. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain de 2001* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Djibouti est classé 137<sup>e</sup> sur les 162 pays étudiés. D'une manière générale, le pays connaît une situation sociale précaire en raison des insuffisances du système d'enseignement et de formation et des carences des services de santé; il manque en ou-

\* A/56/150.

\*\* La parution tardive du présent rapport est imputable aux délais requis pour recueillir les informations et obtenir les autorisations voulues.



tre de ressources naturelles et le secteur privé y est très peu développé. Le taux d'alphabétisation des adultes ne dépasse pas 63,4 %, et l'espérance de vie à la naissance est l'une des plus faibles au monde (42,6 ans pour les hommes et 45,3 ans pour les femmes).

5. Les femmes jouent un rôle actif dans l'économie, en particulier dans le secteur non structuré et les petites entreprises, et constituent 32,2 % de la main-d'œuvre. Dans le secteur urbain structuré, elles occupent le plus souvent un emploi de bureau et de secrétaire notamment; dans les zones rurales, ce sont elles qui s'occupent du bétail.

6. Selon les données disponibles, les non-Djiboutiens chassés par les conflits qui ont éclaté dans la corne de l'Afrique (les immigrants et réfugiés) ont largement recours aux services de santé précaires du pays. Les soins sont gratuits pour tous et, vu le nombre croissant de bénéficiaires, le système de santé ne peut plus desservir convenablement toute la population. En outre, les infrastructures sanitaires ont beaucoup pâti des conflits armés qui ont déchiré le pays.

7. L'enseignement primaire est actuellement dispensé par 64 écoles publiques et neuf écoles privées. Le taux d'encadrement dans le cycle primaire est de l'ordre de 34 à 43 élèves par enseignant dans les zones rurales et environ de 46 en ville. Certains établissements surchargés sont contraints de recourir à un système de classes alternées, pratique qui risque de s'étendre s'il n'est pas possible d'augmenter les investissements destinés à la construction d'écoles pour satisfaire la demande croissante dans l'enseignement public. Dans certaines régions, des écoles ont dû fermer faute de disposer des moyens voulus et d'enseignants. En 2001, avec l'aide de l'organisme français de coopération, un groupement universitaire baptisé Pôle universitaire de Djibouti a été mis en place en vue d'offrir une formation aux étudiants et de délivrer un diplôme à l'issue de deux années d'études dans certains domaines.

8. La situation de l'emploi est étroitement liée à celle du secteur de l'éducation. Chaque année, plus de 4 000 jeunes qui n'ont pu accéder à l'enseignement secondaire général ou à une formation technique arrivent sur le marché du travail sans la moindre qualification. Leur nombre devrait augmenter au cours des années à venir, en particulier dans la ville de Djibouti où affluent les populations chassées des campagnes par le manque de pâturages et de terres arables.

9. L'économie djiboutienne est dualiste avec, d'un côté, un large secteur non structuré qui s'adresse aux consommateurs ayant un faible pouvoir d'achat, et, de l'autre, une économie moderne, fondée sur une solide infrastructure portuaire et aéroportuaire, qui profite à une population disposant d'un pouvoir d'achat élevé et dont l'approvisionnement dépend presque entièrement des produits d'importation.

10. On estime que plus de 80 % des entreprises, dont un nombre important de microentreprises, relèvent du secteur non structuré ou semi-structuré. Les femmes, qui sont fortement représentées dans ce secteur, pourraient peut-être jouer un rôle accru dans l'économie si elles avaient davantage accès à des programmes de microfinancement.

11. Faute de ressources naturelles, l'économie de Djibouti repose sur le secteur des services, qui assurait environ 80 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000, alors que les secteurs agricole et industriel demeurent très peu développés (respectivement 3 et 20 % du PIB). Djibouti est relativement favorisé par rapport aux autres pays de la région du fait d'une bonne infrastructure de transport (port, aéroport, routes et rail), de ses banques et de ses moyens de télécommunications. Le pays bénéficie d'un des régimes économiques les plus libéraux d'Afrique. Sa monnaie est convertible sans restriction et les mouvements de capitaux ne font l'objet d'aucun contrôle.

12. Les indicateurs économiques du pays sont à la baisse depuis quelques années. Le produit intérieur brut réel a augmenté en moyenne de 2 % en 1998 et en 1999, et de 1 % en 2000. Le revenu par habitant a considérablement diminué et a été marqué par une baisse d'environ 10 % au cours des cinq dernières années.

13. Le pays souffre du déficit structurel de sa balance commerciale (32 millions de dollars en 2000, d'après la Banque centrale), le volume des importations étant largement supérieur à celui des exportations. Le conflit armé dans le nord et le sud-ouest, qui a mis un terme brutal à la plupart des projets de développement du pays, et l'instabilité sociale et politique en Éthiopie et en Somalie ont précipité la détérioration de l'économie djiboutienne.

14. En 2000, le déficit budgétaire de l'État (hors les subventions d'origine extérieure) s'élevait à environ 1,5 % du PIB et le montant des arriérés atteignait 119 millions. Le secteur des entreprises publiques

connaît un sérieux problème de liquidités, que sa contribution au budget de l'État aggrave encore (le Gouvernement doit 90 millions de dollars aux entreprises publiques). Les traitements des fonctionnaires sont versés avec six mois de retard et l'aide extérieure a diminué.

### III. Situation actuelle

15. L'instauration du processus démocratique qui a suivi la signature de l'accord de paix avec l'opposition en décembre 1994 est allée de pair avec la mise en place d'un nouveau régime politique multipartite. Pour la première fois, l'opposition a ainsi pu remporter des sièges au Parlement lors des élections de 1997 et faire partie de la coalition au pouvoir pour former un gouvernement d'union nationale. Jusqu'à présent, aucune femme n'a été élue au Parlement.

16. L'autre événement politique majeur a été l'annonce faite par Hassan Gouled, le premier Président du pays, en fonction depuis l'indépendance en 1977, qu'il ne se représenterait pas aux élections à l'issue de son mandat. Le Gouvernement a invité des organismes externes et des pays à envoyer des observateurs chargés de suivre le déroulement des élections le 9 avril 1999. Certains organismes tels que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes, le Secrétariat général de la Francophonie, ainsi que plusieurs pays arabes et européens et les États-Unis ont répondu à son appel. Depuis lors, le nouveau candidat désigné par le parti au pouvoir, Ismaïl Omar Guelleh, a remporté les élections contre le représentant d'une vaste coalition de partis et de formations d'opposition et est devenu, depuis mai 1999, le deuxième chef d'État élu du pays.

17. En février 2000, un mémorandum d'accord a été signé entre le Gouvernement et la dernière des factions du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD), qui n'avait pas signé l'accord de paix de 1994 et avait poursuivi le conflit armé dans le nord. Le 12 mai 2001, à l'issue d'une cérémonie officielle de signature organisée à Djibouti, le Gouvernement et les représentants du FRUD sont convenus de la mise en train du processus de paix. Si des progrès ont été réalisés dans le domaine de la décentralisation, la question de la formation du Gouvernement n'a toutefois pas été réglée.

18. En décembre 2000, l'ancien chef de la police, le général Yassin Yabeh Galab, a tenté un coup d'État, tentative qui s'est soldée par des dégâts matériels mineurs et quelques pertes en vies humaines.

19. En mai 2000, le Gouvernement a officiellement inauguré l'ouverture de la Conférence pour la paix en Somalie qui s'est déroulée dans la ville d'Arta en la présence du Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie et qui a été organisée grâce à l'appui logistique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement.

20. À la suite du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le volume des activités du port de Djibouti, où ne transitaient jusqu'alors que 25 % du trafic éthiopien, a considérablement augmenté en 1998. Cet accroissement soudain du trafic a contribué à renflouer les caisses de l'État et à relever le PIB, mais il a mis lourdement à contribution les installations du port de Djibouti et l'infrastructure connexe et ne pourra réellement profiter au pays que si celui-ci réalise les investissements nécessaires et renforce ses capacités. Ce problème a été en partie résolu à la suite de la privatisation du port de Djibouti qui a été placé sous le contrôle de l'Autorité portuaire de Dubaï en juin 2000. Depuis lors, le Gouvernement éthiopien s'est efforcé de réduire sa dépendance à l'égard du port de Djibouti en encourageant l'utilisation accrue d'autres ports de la région et en diminuant sensiblement ses importations de carburant et pétrole à la faveur de la fin de la guerre avec l'Érythrée; ce qui a provoqué une baisse sensible des activités de transit par le port de Djibouti.

21. Sur le plan social, les conditions de vie et le pouvoir d'achat ont continué de se dégrader en 1997 et 1998. La médiocrité de la situation sanitaire et du système d'enseignement ainsi que le manque de personnel qualifié continuent également de faire obstacle au progrès social.

22. Djibouti a lancé un programme de démobilisation avec l'assistance de la France et de l'Union européenne. Sur les 18 000 soldats devant être démobilisés, les deux tiers environ ont reçu des primes pour les encourager à quitter l'armée. Toutefois, les soldats démobilisés, qui sont peu qualifiés, ont des difficultés à trouver un emploi compte tenu de la situation économique précaire. Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer, en liaison étroite avec le programme de démobilisation, la réinsertion socioéconomique des démobilisés en organisant en conséquence

les activités de relèvement dans les régions touchées par le conflit; ce qui est en partie réalisé par deux nouvelles institutions financées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, l'Agence djiboutienne d'exécution des travaux d'intérêt public et le Fonds social pour le développement, qui ont été créées en 1999 et sont pleinement opérationnelles depuis 2000.

23. L'année 1998 a été marquée par de fréquentes coupures de courant. L'électricité n'a été distribuée que quatre à six heures par jour et les centrales électriques n'ont fonctionné que de 10 à 20 % de leur capacité. Cette situation a entravé le développement du secteur des services et a considérablement réduit la productivité de la main-d'oeuvre. En 2000, grâce à un prêt du Fonds arabe de développement économique et social, le Gouvernement a pu acheter et installer quatre nouveaux générateurs. La situation énergétique est redevenue normale au cours du deuxième semestre de 2000.

24. Le pays demeure confronté à des obligations financières qui dépassent de loin ses moyens, et les sources internes et externes de financement se raréfient. Non seulement l'aide au développement est en baisse mais l'effectif des forces françaises basées à Djibouti étant en diminution à la suite des nouvelles orientations adoptées en 2000 par la France en matière de défense, leur présence qui assurerait 60 % du PIB, n'y contribue plus que pour 40 %.

25. Le Gouvernement a signé un accord de confirmation avec le Fonds monétaire international (FMI) qui prévoit l'adoption de nouvelles mesures en vue d'améliorer la gestion de l'économie grâce à une réduction des dépenses de l'État, à l'assainissement des finances publiques et à la mise en place de procédures de contrôle financier. Toutefois, l'application de cet accord s'est heurtée à de sérieuses difficultés, faute de fonds pour la démobilisation des soldats qui avaient été enrôlés pendant la guerre civile. Une table ronde de donateurs, qui s'est tenue en mai 1997, a permis de remédier en partie à ce problème, la France et l'Union européenne ayant accepté de contribuer au processus de démobilisation. Des négociations ont alors été engagées avec le FMI en vue de conclure un accord d'ajustement structurel financé par la Facilité d'ajustement structurel renforcée, qui a été finalement signé en juin 1999.

26. Le programme du FMI s'accompagne d'un programme financé par la Banque mondiale, qui porte sur

les réformes institutionnelles, la réorganisation du secteur public et l'assainissement des finances publiques. L'exécution de ce programme, qui a débuté en 1997, se poursuit. En mai 2001, bien que le Gouvernement ait fait valoir qu'il avait suivi les recommandations du FMI, le Fonds a suspendu son programme pour Djibouti en attendant que les chiffres fournis par le ministère des finances soient confirmés.

27. Dans la ville de Djibouti, où vivent 65 % de la population, et dans certaines zones côtières, les points d'eau ont une forte teneur en sel. Un récent rapport sur la question réalisé par l'Agence allemande de coopération technique qui l'a soumis au Gouvernement, a indiqué que l'on pouvait s'attendre, autour de l'an 2000, à une grave pénurie d'eau potable dans la capitale.

#### IV. Principaux problèmes

28. Depuis que l'accord de paix a été signé, mettant fin aux troubles civils, la reconstruction et le développement n'ont démarré que lentement. La réinsertion économique et sociale des soldats démobilisés demeure une tâche prioritaire pour le pays. Les infrastructures sociales, notamment les hôpitaux, les dispensaires, les écoles et les points d'eau, doivent être reconstruites pour permettre la réinstallation des personnes déplacées. Des initiatives doivent être prises pour développer les services de soins de santé primaires, construire des écoles primaires et promouvoir la création d'activités rémunératrices. Les problèmes écologiques liés à la désertification sont considérables et sont encore exacerbés par la pauvreté qui sévit tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines et qui est tout à la fois la cause et le résultat de la détérioration de l'environnement.

29. Si tous les problèmes politiques et administratifs rencontrés lors de l'exécution du programme de relèvement des zones dévastées par les conflits n'ont pas encore été surmontés, plusieurs activités qui devraient permettre aux déplacés de se réinstaller durablement, ont été menées à bien. Il faut notamment mentionner la remise en état de l'hôpital d'Obock et des systèmes d'adduction d'eau à Dikhil, ainsi que l'exécution d'un projet de microcrédit au profit des femmes de Tadjoura.

30. Les restrictions budgétaires ont eu de graves répercussions sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Avec la progression du chômage, la présence de jeunes toujours plus nombreux

et l'afflux de réfugiés, le système éducatif de Djibouti est mis à rude épreuve. Il est souvent difficile pour les jeunes Djiboutiens de trouver du travail, du fait notamment des taux élevés d'abandon scolaire tant dans le cycle primaire que dans les premières années du cycle secondaire. L'enseignement technique et professionnel est très peu développé et il est nécessaire de modifier la politique en matière d'éducation et d'emploi. Le pays reçoit une assistance technique et financière de la Banque mondiale dans le cadre du Fonds de développement social, mécanisme conçu pour remédier aux conséquences sociales de l'ajustement structurel et pour atténuer la pauvreté.

## V. Rôle des Nations Unies

31. Les organismes des Nations Unies, qui travaillent en étroite collaboration, accordent de plus en plus d'importance au développement social. Ils ont récemment redoublé d'efforts en vue de définir une stratégie commune en matière de programmation tenant compte des priorités de développement du pays. Dans ce contexte, un premier processus de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été lancé en 2001 et devrait prendre fin au premier trimestre 2002. Les efforts menés actuellement par les organismes des Nations Unies présents à Djibouti portent surtout sur les domaines suivants : santé, sécurité alimentaire, relèvement et reconstruction, protection de l'environnement, rapatriement des réfugiés, gestion des affaires publiques, droits de l'homme, démarginalisation des femmes et participation des organisations non gouvernementales et de la société civile au développement.

32. Le deuxième Plan de développement national pour la période 2001-2010 lancé par le Gouvernement constitue le principal cadre de référence pour les organismes des Nations Unies oeuvrant à Djibouti. Les grandes lignes du Plan reflètent le caractère prioritaire que le Gouvernement accorde à la lutte contre la pauvreté, en particulier à la création d'emplois, à l'amélioration du secteur de la santé et au développement du système d'enseignement dans le but de créer, pour la première fois depuis l'indépendance, une université nationale. Les femmes et les jeunes sont les principaux bénéficiaires de ce plan, qui a, en outre, pour objet de promouvoir le secteur des services et d'attirer les investissements en capitaux.

33. Dans le cadre de ses activités d'appui à l'élaboration des politiques, le PNUD a aidé le Gouvernement à élaborer le premier Rapport national sur le développement humain en 2000. Ce rapport, qui analyse la situation à Djibouti en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés et les perspectives de développement humain durable, a aidé le Gouvernement à formuler sa Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui constitue un document mieux ciblé dont la mise en oeuvre est assurée par la Commission nationale de lutte contre la pauvreté avec l'appui du PNUD. Le Gouvernement élabore actuellement un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté avec le concours de la Banque mondiale. Le PNUD participe aux groupes thématiques et a également aidé le Ministère des finances à réaliser une analyse budgétaire dans l'optique de l'approche 20/20. Les conclusions de cette analyse, dont il a été tenu compte lors de l'élaboration du budget pour 2002, devraient donner lieu à une augmentation des fonds alloués aux services sociaux de base.

34. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international, le PNUD et l'Union européenne ont apporté leur concours au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du programme d'action national en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a également été tenu compte de ce programme d'action lors de la formulation du plan décennal de développement national.

35. Le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la CNUCED ont conjugué leurs compétences en vue d'aider le Gouvernement à évaluer, au moyen d'une étude de faisabilité, l'impact qu'aurait la création d'une zone libre commerciale, industrielle et de services sur l'économie et le développement du secteur privé.

36. Une analyse du rôle joué par le microcrédit en matière de lutte contre la pauvreté, qui a été réalisée en 1999 par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a permis au Gouvernement, au PNUD, à la Banque africaine de développement, à l'UNICEF, au FNUAP et au Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies de mettre au point, en 2000, un programme pilote de microcrédit s'adressant aux femmes.

37. Dans le cadre de la résolution 50/58 F de l'Assemblée générale, un Programme de reconstruction et de relèvement des zones dévastées par les conflits à Djibouti a été lancé en 1996. Le Programme, qui est financé par le PNUD et dont le budget s'élève à 1,7 million de dollars, a pour objectif de renforcer la capacité du pays à organiser et gérer l'effort national de reconstruction et de relèvement. Le Programme finance notamment des petits projets proposés par des communautés par l'intermédiaire de comités du développement représentatifs.

38. Le programme de gestion des affaires publiques, également financé par le PNUD, appuie les réformes économiques, la décentralisation et la planification régionale, ainsi que l'évaluation des capacités de l'administration publique. En février 2001, le programme a financé l'élaboration d'un programme intégré visant à renforcer les capacités de plusieurs organismes clefs chargés de la gestion des affaires publiques, comme la Chambre des comptes, le Bureau du Médiateur de la République ou le Ministère de la décentralisation.

39. En 2000, le PNUD a aidé le Gouvernement à mettre au point une stratégie nationale visant à encourager la participation des femmes au processus de développement, et il offre, depuis l'année dernière, son appui au Ministère de la condition de la femme et au Ministère de la justice en vue de l'élaboration et de la mise au point définitive d'un Code de la famille (Code civil). Le PNUD finance également des activités de renforcement des capacités à l'intention des organisations non gouvernementales.

40. Le Gouvernement se rend compte que l'absence d'une véritable base de données et le manque de statistiques fiables constituent une entrave à toute action menée en faveur du développement ou de la planification de l'aide au développement. C'est pourquoi il a entrepris, avec le concours de la Banque mondiale, du FNUAP et du PNUD, d'élaborer un échantillon statistique de base en vue de renforcer ses capacités propres de planification et d'évaluation ainsi que celles des donateurs. Dans le cadre de son programme de gestion des catastrophes, le PNUD aide le Gouvernement à renforcer les moyens dont il dispose en matière de prévention, d'atténuation et de gestion des catastrophes.

41. Avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial et au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 21 (un plan d'action

mondial en faveur du développement durable), le PNUD aide le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière de gestion de l'environnement et d'application de toutes les conventions mondiales dans ce domaine. La stratégie nationale de gestion durable de l'environnement et la stratégie de préservation de la diversité biologique ont été pleinement approuvées par le Gouvernement et seront intégrées dans le Plan décennal de développement national.

42. Dans le cadre de l'action menée en faveur des jeunes et de la société civile, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le PNUD ont aidé le Ministère djiboutien de la jeunesse, des sports, des loisirs et du tourisme à élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'abus et le trafic des drogues. Les activités de plaidoyer menées par le PNUD ont également encouragé Djibouti à ratifier, en février 2001, les quatre conventions internationales sur la lutte contre la drogue.

43. Le rapport de 2000 sur l'épidémie mondiale de VIH/sida établi par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) indique que 11,7 % de la population totale de Djibouti serait séropositive. Au titre d'ONUSIDA, le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le FNUAP, l'UNICEF et l'Agence française de coopération appuient le programme national de lutte contre le VIH/sida mené par le Gouvernement. Depuis 1996, le PNUD a mis en place, toujours au titre d'ONUSIDA, un processus qui a abouti à l'élaboration d'un cadre juridique et déontologique. Plusieurs partenaires nationaux et de nombreux autres groupes participant à la lutte contre la pandémie ont été étroitement associés à ce processus. Les fonds alloués aux mesures visant à atténuer l'incidence socioéconomique du VIH/sida sont épuisés, et le PNUD s'efforce actuellement de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'aider le Gouvernement à poursuivre la lutte contre la pandémie.

44. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires prêtent leur concours dans le cadre du groupe thématique d'ONUSIDA placé sous les auspices du coordonnateur résident, ainsi qu'avec le Programme national de lutte contre le VIH/sida et des organisations non gouvernementales locales. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournira, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, un repas quotidien aux patients séropositifs souffrant de la tuberculose admis à l'hôpital pour tuberculeux de la capitale. L'ONG Live International procède actuellement à la réfection de la

cuisine de l'hôpital et fournira par la suite les ustensiles et le matériel nécessaires pour la préparation des repas. L'UNICEF élabore actuellement deux stratégies de lutte contre le VIH/sida. La première consiste à promouvoir des activités de prévention à l'intention des jeunes. À cet effet, un projet, dont le coût total est de 240 000 dollars échelonné sur les trois prochaines années, a été élaboré par le bureau de pays et approuvé par la Commission nationale de l'Andorre pour l'UNICEF. Dans le cadre de l'élaboration d'un projet pilote visant à prévenir la transmission du VIH/sida du père ou de la mère à l'enfant, l'UNICEF a invité une équipe technique djiboutienne à effectuer un voyage d'observation technique au Rwanda, où un projet similaire a déjà été mis en oeuvre. Il convient de rappeler qu'en janvier 1999, l'OMS a financé la participation de deux Djiboutiens à la réunion inter pays sur la transmission périnatale du VIH/sida qui s'est tenue au Caire. Depuis 1998, l'OMS alloue des ressources au titre de son budget ordinaire à des activités de lutte contre le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles.

45. Le Programme d'ajustement structurel lancé en 1998 suite à la première table ronde organisée l'année précédente a été partiellement mis en oeuvre. Le PNUD et la Banque mondiale ont fourni une aide financière en vue de renforcer les capacités du Comité national de démobilisation à exécuter le programme. La Banque mondiale finance également un programme d'assistance technique pour accompagner le processus de stabilisation financière. Ce programme comporte trois éléments principaux : réforme et privatisation des entreprises publiques; réforme des institutions; et démobilisation et réinsertion sociale.

46. Depuis 1994-1995, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a procédé au rapatriement de quelque 37 000 réfugiés éthiopiens qui se trouvaient dans des camps à Djibouti. Au 1er janvier 2001, il restait 2 503 réfugiés éthiopiens, 20 706 réfugiés somaliens et 34 réfugiés d'autres nationalités dans des camps à Djibouti. Il semble que la plupart des 18 000 Djiboutiens qui avaient quitté les zones affectées par la guerre civile soient rentrés chez eux volontairement, mais l'on estime qu'il reste encore quelque 1 500 réfugiés djiboutiens dans des camps éthiopiens. Suite à l'accord de paix signé en février 2000 entre le Gouvernement djiboutien et le FRUD, un accord tripartite passé entre le Gouvernement éthiopien, le Gouvernement djiboutien et le HCR concernant le rapatriement

volontaire des réfugiés djiboutiens afars se trouvant en Éthiopie (environ 1 500 personnes, selon les estimations) a été signé le 24 janvier 2001. Les rapatriements devraient s'effectuer en septembre 2001. Le Gouvernement djiboutien est partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et a ratifié son protocole de 1967, mais il n'a pas encore adhéré, cependant, à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. En l'absence d'une législation nationale concernant les réfugiés, l'antenne du HCR à Djibouti s'emploie à promouvoir l'adoption par le Gouvernement d'une loi sur les réfugiés, qui pourrait constituer le fondement juridique d'une politique d'asile clairement définie.

47. Le bureau de la Commission d'éligibilité, administré par le Gouvernement et financé par le HCR, est désormais pleinement opérationnel. La Commission, auprès de laquelle le HCR est doté du statut d'observateur, a repris ses délibérations le 8 janvier 2001. Elle a examiné 60 dossiers, mais n'a accordé le statut de réfugié qu'à neuf demandeurs. Il reste encore 2 500 dossiers en souffrance et il faut espérer que ce retard sera résorbé d'ici à la fin de 2001.

48. La réticence des autorités locales du « Somaliland » demeure le principal obstacle au retour des réfugiés somaliens dans leur pays d'origine. Une visite effectuée en 1999 par le comité des anciens du groupe des réfugiés à Hargeysa et dans la région d'Awdal a eu des résultats encourageants. Depuis lors, toutefois, à la suite de la décision prise par Djibouti d'accueillir la Conférence d'Arta pour la paix en Somalie les relations entre Djibouti et les autorités du « Somaliland », qui ne sont pas disposées à envisager le rapatriement des réfugiés somaliens présents à Djibouti, sont tendues.

49. Dans le cadre de ses programmes d'aide alimentaire aux groupes vulnérables, notamment aux enfants scolarisés, aux réfugiés et aux victimes de la sécheresse, le PAM distribue des secours alimentaires à Djibouti en vue d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance de la population, faire reculer la pauvreté et améliorer l'état nutritionnel des victimes des catastrophes naturelles sévissant actuellement. Les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées et les autres individus appartenant à des groupes vulnérables font l'objet d'une attention particulière.

50. Le PAM continue d'apporter une assistance aux écoles, aux hôpitaux et aux orphelinats dans des zones directement frappées par la guerre. En collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de la santé, il fournit des rations alimentaires à 10 centres de récupération nutritionnelle situés dans des quartiers surpeuplés de la capitale et les quatre districts de l'intérieur du pays à l'intention de 8 200 enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition modérée ou sévère. Plus de 5 500 élèves ont bénéficié du programme d'alimentation scolaire du PAM en 2001. Il y a lieu de noter que la proportion de filles dans les établissements scolaires est passée, grâce à cette initiative, à 42,8 % du nombre total d'élèves, et que le Ministère de l'éducation s'est fixé pour objectif de la porter à 50 % dans l'ensemble du pays au cours des deux ans à venir. Depuis 1998, le PAM appuie également des programmes d'alphabetisation destinés aux femmes.

51. En janvier 2000, suite à un appel lancé par le Gouvernement en vue de porter secours à quelque 100 000 personnes victimes de la sécheresse, le PAM a distribué 6 291 tonnes de vivres dont le coût était de 2 725 494 dollars. Toutefois, après la visite effectuée en avril 2000 par la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les questions relatives à la sécheresse dans la corne de l'Afrique, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris une évaluation du risque qu'entraîneraient des déplacements massifs de personnes de part et d'autre de la frontière avec l'Éthiopie. Comme il fallait s'y attendre, la sécheresse a poussé environ 50 000 personnes supplémentaires à se rendre dans les localités de Dikhil, Obock et Djibouti. Le PAM a donc pris la décision, en octobre 2000, d'augmenter son aide en conséquence et d'allouer 10 200 tonnes de denrées diverses aux populations touchées par la sécheresse. Ont bénéficié de ce programme d'urgence les populations rurales ayant perdu la plupart de leurs biens, les populations déplacées ayant perdu leur bétail et s'étant provisoirement installées dans les villes et les villages, et les populations nomades, venues des pays voisins et se trouvant dans la capitale et les zones périurbaines.

52. Le PAM envisage également, en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, de distribuer des rations alimentaires pour appuyer la formation de quelque 500 accoucheuses traditionnelles dans l'ensemble du pays.

53. Le PAM finance un projet « vivres contre travaux de relèvement », mis en oeuvre par le Bureau

des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dans le cadre du programme de relèvement après le conflit financé par le PNUD. Cette collaboration se poursuivra tout au long de 2001.

54. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, le PAM et le Ministère de l'agriculture (qui est le centre de coordination national de l'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) parrainent plusieurs projets « vivres contre travail » relatifs à l'élaboration de politiques en matière de sécurité alimentaire ainsi qu'à l'appui direct aux coopératives agricoles et au renforcement de leurs capacités. À la demande du Gouvernement, le bureau du PAM à Djibouti a également proposé un certain nombre de projets « vivres contre travail » devant être mis en oeuvre par le Ministère de l'agriculture et le Ministère du logement et de l'environnement en vue de la construction de gabions, de puits, d'infrastructures de rétention et de conservation de l'eau; du nettoyage des égouts; du ramassage des ordures ménagères; et de la plantation d'arbres.

55. Le PAM s'efforce d'associer secours et développement en inscrivant davantage ses interventions dans la durée et en mettant l'accent sur les projets « vivres contre travail ». Dans cette optique, le Gouvernement, les collectivités locales et les partenaires d'exécution, comme l'Agence djiboutienne d'exécution des travaux d'intérêt public, ont identifié plusieurs activités pouvant être réalisées par le biais du programme « vivres contre travail », notamment l'aménagement et la remise en état des infrastructures sociales (hôpitaux, centres de santé, écoles primaires, routes secondaires, puits, etc.).

56. Au cours des 10 dernières années, le PAM a également pourvu à tous les besoins alimentaires des réfugiés somaliens et éthiopiens, dont 24 000 se trouvent encore dans les deux camps de Holl Holl et d'Ali Addeh.

57. En collaboration avec l'Agence française de coopération, et dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNICEF et les Ministères de la santé et de l'éducation ont remis en état et doté en matériel 90 % des écoles et dispensaires détruits au cours du conflit interne. L'UNICEF a participé activement à l'élaboration du Plan d'éducation national pour la période 2001-2005. Un appui technique a été fourni pour établir la version définitive du Plan et pour identifier les obstacles à l'apprentissage de certaines matières enseignées



à l'école primaire, en particulier la langue française et les mathématiques. L'UNICEF a fourni du matériel aux écoles et aux dispensaires reconstruits et appuyé la formation d'enseignants et d'agents sanitaires. Ainsi, 183 agents sanitaires ont suivi une formation portant sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, et 203 accoucheuses traditionnelles ont appris des techniques permettant de réduire les risques liés à l'accouchement. L'UNICEF a également fourni des trousseaux de matériel sanitaire aux équipes mobiles dans deux districts (Dikhil et Ali-Sabieh) et aidé à installer une chambre froide pour la conservation des vaccins.

58. Le programme ordinaire de coopération entre l'UNICEF et Djibouti pour la période 1999-2003 a pour domaines d'action prioritaires la promotion de la santé et de l'éducation, et la défense et la protection des droits des femmes et des enfants. L'enveloppe budgétaire globale allouée à ce programme de coopération s'élève à près de 7 millions de dollars.

59. Dans le cadre de son mandat, l'OMS apporte une assistance à l'effort de reconstruction et de relèvement de Djibouti. Elle s'attache en priorité à mettre en oeuvre son programme concernant les besoins fondamentaux de développement, qui est fondé sur une stratégie d'autosuffisance des collectivités. Ce programme, qui a commencé en 1998-1999 avec des activités de sensibilisation et d'approche, s'est étendu depuis avril 2001 au district de Dikhil et à un faubourg de la capitale. L'OMS compte sur d'autres partenaires, en particulier d'autres organismes des Nations Unies, pour soutenir cette initiative. L'OMS attache également une grande importance à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Dans le domaine de la lutte contre les maladies, elle accorde une attention particulière au renforcement des capacités nationales en matière de prévention et de lutte contre la propagation des épidémies.

60. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, l'OMS participe aux activités menées au niveau local, par l'intermédiaire du groupe thématique d'ONUSIDA mis en place dans le cadre du système de coordonnateurs résidents, en vue de renforcer les moyens d'action du programme national. À l'heure actuelle, outre son rôle d'assistance technique et d'éducation, l'OMS alloue des ressources de son budget ordinaire aux activités menées au titre de ce programme. L'OMS, en collaboration avec d'autres organismes, continuera, en cas de besoin, d'apporter une assistance technique à la formation de personnel de santé, et de fournir des médicaments et du matériel médical, en particulier dans la

zone septentrionale du pays qui a profondément souffert de la guerre de 1991-1994. Suite à l'Appel lancé en 2001 en faveur des victimes de la sécheresse, le bureau de l'OMS à Djibouti a présenté deux projets visant à doter le laboratoire du centre de santé du district d'Ali-Sabieh (première ligne des populations déplacées somaliennes et éthiopiennes) des équipements nécessaires et à reconstruire l'autre centre de traitement de la tuberculose à Dora (district de Tadjoura), détruit par la guerre civile. Les donateurs devraient répondre à cet appel dans le courant de 2001.

61. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont très rudimentaires et l'on ne peut guère envisager d'y introduire des activités rémunératrices. Les quatre camps se trouvent dans des zones isolées, proches des frontières éthiopienne et somalienne. Le PAM apporte une aide alimentaire, l'Association of Medical Doctors of Asia fournit des médicaments et des conseils en matière de nutrition, et l'UNESCO aide à dispenser un enseignement à quelque 1 500 enfants réfugiés qui fréquentent les écoles des camps. L'église protestante évangélique de Djibouti apporte une aide sociale modeste aux réfugiés vivant dans la capitale. Outre qu'il s'emploie à assurer la protection internationale des réfugiés, le HCR finance, supervise et contrôle la mise en oeuvre du programme d'assistance.

62. En février 2001, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé un appel d'urgence à l'ensemble des organismes des Nations Unies en faveur des victimes de la sécheresse dans la corne de l'Afrique. Dans le cadre de cet appel, le Bureau a sollicité pour Djibouti un montant de 11,3 millions de dollars pour le financement de l'assistance aux victimes dans les domaines suivants : distribution de vivres; santé et nutrition; approvisionnement en eau et assainissement; semences et agriculture; cheptel; centres d'accueil; déminage; coordination et sécurité. Un appel interinstitutions des Nations Unies à l'intention des donateurs lancé en 2001 en faveur des victimes de la sécheresse à Djibouti a également été préparé par l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui de l'appel global. L'appel lancé aux donateurs énumérait davantage les besoins que l'appel régional plus succinct.

## VI. Conclusions

63. Les problèmes de développement que connaît Djibouti proviennent avant tout de la crise économique et financière, qui résulte elle-même des troubles civils

et des changements intervenus sur la scène internationale et dans la sous-région. En outre, la fréquence des situations d'urgence (sécheresses, inondations, épidémies, etc.), la destruction massive du cheptel, la disparition des points d'eau et la désorganisation des services de santé et d'éducation résultant du conflit ont sensiblement accru les besoins d'aide humanitaire et de secours d'urgence dans l'ensemble du pays.

64. La population rurale des cinq districts du pays comprend surtout des gardiens de troupeaux nomades qui mènent une existence précaire dans une région appauvrie par la sécheresse et le surpâturage. De ce fait, le cheptel et la production laitière ont beaucoup diminué. La sécheresse affecte également la population urbaine, et la capitale souffre de graves pénuries d'eau, notamment pendant l'été (mai à août). Il est urgent de trouver les moyens d'utiliser au mieux les eaux de pluie et de prospecter de nouvelles ressources en eau.

65. Le processus de relèvement en cours doit s'intensifier. Djibouti doit reconstituer la plus grande partie de son infrastructure rurale de manière à permettre aux personnes déplacées de retourner dans leur région d'origine. La plupart des écoles, des routes, des hôpitaux, des installations d'adduction d'eau et des dispensaires doivent être reconstruits. Il importe de mettre en place des programmes de microcrédit et des projets et programmes à forte intensité de main-d'oeuvre pour encourager les gens à retourner dans leur village. Il est également nécessaire de promouvoir des activités rémunératrices en créant de petites entreprises agricoles dans les régions rurales. On estime qu'il faut faudrait disposer d'au moins 100 millions de dollars pour atténuer les effets socioéconomiques de la guerre civile.

66. Il est indispensable de créer des capacités nationales en matière de gestion afin d'assurer un développement humain durable. Une assistance est nécessaire dans les domaines de l'administration, de la réforme administrative et de la gestion de l'économie. Il importe aussi d'investir dans la formation des fonctionnaires nationaux pour leur permettre de contribuer à la reconstruction d'une économie fragile et en déclin.

67. Djibouti devra trouver une solution qui permette aux réfugiés et aux personnes déplacées des pays voisins de regagner leur pays d'origine. Pour ce faire, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devront lui apporter un appui résolu.

68. Le système éducatif doit être réformé de manière à répondre aux besoins actuels et futurs du pays et à lutter contre les abandons scolaires, qui ne cessent d'augmenter. Il faut également déterminer quel type de formation pourrait être offert aux personnes peu qualifiées ou sans qualification.

69. Le Secrétaire général demeure résolu à faire appliquer les résolutions 48/198, 50/58 F, 51/30 E, 52/169 K, 53/1 J et 54/96 C de l'Assemblée générale. Il engage la communauté internationale à apporter une aide financière qui lui permette de fournir l'assistance technique nécessaire à la réalisation des programmes socioéconomiques qu'il faut mener d'urgence pour la reconstruction et le développement de Djibouti.